



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

Cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

CANDIDATEZ POUR EXPOSER SUR LE PAVILLON REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES DE POLLUTEC



Vous êtes une **entreprise** implantée en Auvergne-Rhône-Alpes ?

Sous une bannière commune, la Région souhaite rassembler lors de ce salon, des acteurs et des entreprises du territoire et valoriser ainsi son tissu économique, tout en démontrant qu'elle s'engage dans le développement des industries durables. La Direction du Développement Economique (DIRECO) pilote la participation de la Région au salon POLLUTEC 2023. Cette participation prendra la forme d'un stand de 400 m² en position centrale du hall 4 (collectifs et institutionnels) avec l'accueil sur le stand Région de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, des Pôles de compétitivité AXELERA, TENERDIS et TECHTERA et du Cluster INDURA ainsi que 30 entreprises régionales.

La Région souhaite donner l'opportunité à 30 entreprises d'exposer au sein du village régional, durant les 4 jours du salon. Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à les sélectionner. **Il est ouvert du 27 octobre 2022 au 31 décembre 2022.**

Du 10 au 13 octobre 2023 : POLLUTEC

Le salon POLLUTEC est l'événement de référence en matière d'innovation environnementale, la vitrine de solutions environnementales pour l'industrie, la ville et les territoires ; un tremplin pour les innovations du marché et le développement à l'international. Il est un des salons B to B majeurs pour la filière. Le salon 2021 s'était articulé autour de 5 focus : Décarbonation de l'industrie ; Gestion de la ressource en eau ; Biodiversité et entreprises ; Gestion des biodéchets ; Lutte contre l'artificialisation des sols.

- Chiffres clés de l'édition 2021 :
- 46 000 professionnels dont 12% de visiteurs internationaux issus de 83 pays ;
- 2000 exposants (-10% versus 2018) dont 28% d'internationaux (+8% versus 2018) sur une surface d'exposition de 70 000 m² bruts (-30% versus 2018).
- 85 start-ups réparties sur 4 espaces dédiés.
- 415 conférences se sont tenues dont 31 rediffusées en live (pour ces dernières, POLLUTEC a enregistré 2 900 inscriptions).
- 180 innovations ont été présentées en avant-première.
- 950 participants issus de 57 pays ont participé aux GREEN DAYS : 1 090 rendez-vous d'affaires bilatéraux et 9500 échanges de courriels sur la plateforme.

A travers cet AMI, la Région souhaite sélectionner des entreprises ayant leur siège social ou un établissement en Auvergne-Rhône-Alpes et qui sont dans l'une de ces catégories :

- TPE (Très Petite Entreprise) : Effectif inférieur à 10 salariés et Chiffre d'affaires annuel ou total du bilan < 2M€
- PME (Petite et Moyenne Entreprise) : Effectif compris entre 11 et 249 salariés ; 2 M€ < Chiffre d'affaires annuel < 50 M€ Ou 2 M€ < total bilan annuel < à 43 M€
- ETI avec un effectif inférieur ou égal à 1 000 salariés sont également autorisées à candidater

Les entreprises candidates s'engagent à ne pas être présentes sur le salon par le biais d'un autre stand.

MODALITES D'EXPOSITION

Les entreprises lauréates exposeront sur le **village de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** et disposeront d'un **espace dédié de 6 m²** (1 seul stand de 6 m² sera proposé par entreprise sélectionnée).

Une signalétique présentant l'entreprise sera proposée (le format sera défini ultérieurement avec le standiste).

La Région prend en charge l'aménagement du stand comprenant pour chaque entreprise :

- Cloisons et moquettes uniformes (selon charte graphique régionale) pour la surface de 6 m² attribuée à l'entreprise
- 1 table et 2 chaises ; un branchement électrique de base et 1 signalétique entreprise.
- Surface commune sous bannière Région qui permettra de proposer des animations, et/ou conférences...
- Programme d'animations partagées sur le stand

- **L'emplacement occupé par l'entreprise sur la zone « entreprises » du stand régional sera déterminé par les services de la Région.**

L'entreprise lauréate prend en charge :

- Frais d'inscription (RX) de l'entreprise : **995 €HT (497,5 € HT pour les start-ups*)**
- La surface occupée (RX) par l'entreprise (6 m²) : **1740 € HT**
- Les frais de personnel mis à disposition par l'entreprise avant, pendant et après le salon.
- Les frais de déplacement (restauration, hôtel, transport, parking...) de ses équipes et de son éventuel matériel informatique.
- Les frais d'élaboration des supports de présentation des solutions proposées. (Fichiers informatiques type PDF par exemple ;)
- Les démonstrations (qui ne seront possibles que dans l'espace de 6m² attribuées à l'entreprise). Les démonstrations prévues seront détaillées dans la candidature à l'AMI. (Utilisation de 1 roll up maximum)

Concernant la zone occupée par l'entreprise, le mode de règlement est prévu comme suit : règlement de 100% de la participation (location surface + frais d'inscription) par chaque co-exposant à RX. (Paiement dans un second temps uniquement si candidat sélectionné par le jury)

En complétant ce dossier, le partenaire s'engage à être présent sur toute la durée du salon (soit du 10 octobre 2023 matin au 13 octobre 2023 au soir) : 1 personne minimum et 3 personnes maximum. Le partenaire pourra venir la veille du salon, le 9 octobre 2023, pour préparer sa venue.

Le comité de sélection sera composé des chargés de mission de la Région (DIRECO), de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, des Pôles de compétitivité AXELERA, TENERDIS et TECHTERA et du Cluster INDURA. Le comité de sélection étudiera à l'aide d'une grille les candidatures en tenant compte des éléments indiqués au point 3 du dossier ci-dessous. Les candidats seront informés **début janvier 2023** du résultat du comité de sélection. Ce dossier est confidentiel et destiné uniquement aux membres du Comité de sélection.

* Définition Start-up : Entreprise de moins de 5 ans à très fort potentiel de développement qui répond à l'ensemble des critères suivants : Développer un produit ou un service innovant ; Être en mesure d'en présenter une version fonctionnelle ; Avoir une stratégie de développement : être en phase de levée de fonds ou en recherche d'une expansion à l'international ; Disposer d'une équipe dirigeante expérimentée et de collaborateurs qualifiés.

Pour toutes questions concernant l'appel à manifestation d'intérêt :
renald.guilbert@auvergnerhonealpes.fr

Les modalités de candidature : Rédiger votre candidature puis envoyer votre dossier par mail avant le **31 décembre 2022 minuit** à l'adresse suivante : renald.guilbert@auvergnerhonealpes.fr

APPEL à MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Exposition de 30 entreprises sur le village régional Auvergne-Rhône-Alpes

Dossier de candidature

1 - Identification du partenaire

Raison sociale	
Adresse du siège :	
Adresse établissement demandeur si différent du siège social :	

2 - Identification de la personne référente

Nom, prénom, qualité :

Téléphone : Mail :

3 – Projet présenté pour l'exposition sur le stand Région (Fournir un descriptif du projet en 2 pages A4 maximum):

Il vous est notamment demandé :

A/ De présenter votre entreprise et votre proposition générale (dont démonstration le cas échéant) et d'exprimer vos motivations ;

B/ De montrer en quoi et comment cette présence pourrait répondre aux thématiques ci-dessous :

- 1. Relocalisation*
- 2. Décarbonation de l'industrie comme facteur de compétitivité et d'innovation.*
- 3. Usage d'énergie décarbonée comme opportunité vers une indépendance énergétique.*
- 4. Baisse de la consommation énergétique grâce à des technologies avancées de type IA*

5. *Economie circulaire*
6. *Lien visible avec les stratégies régionales. (Cf. [SRDEII](#))*
7. *Valorisation des expérimentations réussies sur le territoire Régional concernant les points 1 à 6 ci-dessus (réussites industrielles en lien ou non avec une aide région ...)*

C) De préciser tout besoin particulier en termes d'exposition (sur le stand de 6m²) que vous pourriez avoir. (À analyser et à arbitrer par la Région)

Un Logo HD de l'entreprise via un fichier natif sera demandé aux entreprises sélectionnées à l'issu de cet AMI.